

ABC de la budgétisation

Nous traversons des moments exceptionnels, mais nous ferons tout pour mieux vous servir à mesure que la conjoncture évolue.

La bonne gestion de votre argent passe par l'établissement d'un budget. À l'aide d'un budget, vous créez un plan pour suivre vos dépenses, vous vous protégez, vous vous préparez à surmonter les difficultés financières et vous vous mettez en position d'épargner en prévision des mauvais jours.

Il est important de se souvenir des étapes faciles suivantes lors de l'établissement d'un budget :

Étape 1 : Familiarisez-vous avec les chiffres.

Comprenez vos dépenses fixes et essentielles, puis déterminez ensuite votre revenu mensuel.

Étape 2 : Comparez vos économies et vos dépenses.

En comparant ce que vous avez économisé avec ce que vous dépensez, vous pouvez vous demander « quels sont mes objectifs financiers? » et entamer la planification.

Étape 3 : Établissez un budget.

Calculez la différence entre vos revenus mensuels et vos dépenses mensuelles. Examinez vos dépenses les plus importantes et déterminez comment vous pouvez les réduire.

Étape 4 : Gérez le budget.

En vivant selon vos moyens, vous avez la possibilité d'alléger vos dettes et de faire fructifier votre épargne.

Vos économies servent de tampon lorsque vous êtes confronté à des coûts imprévus.

Il est très avantageux de créer un budget qui convienne à votre style de vie.

Pour en savoir plus, veuillez appeler votre conseiller financier Alterna ou le Centre de contact au 1 877 560-0100.

N'oubliez pas, nous sommes là pour vous aider.

Prendre rendez-vous

Ce sommaire est fourni uniquement à des fins d'information. La Caisse Alterna ne cautionne ni ne recommande un produit, service, pratique et/ou programme particulier. Le destinataire de ces informations ferait bien d'effectuer ses propres recherches, selon ses propres circonstances, et de s'adresser à un conseiller financier pour déterminer si les produits/services/pratiques/programmes mentionnés l'aideraient ou lui seraient en tous autres points bénéfiques. Alterna Savings and Credit Union Limited fait affaire sous le nom de Caisse Alterna. La Caisse Alterna et les dépôts admissibles sont assurés par l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (anciennement la SOAD).

